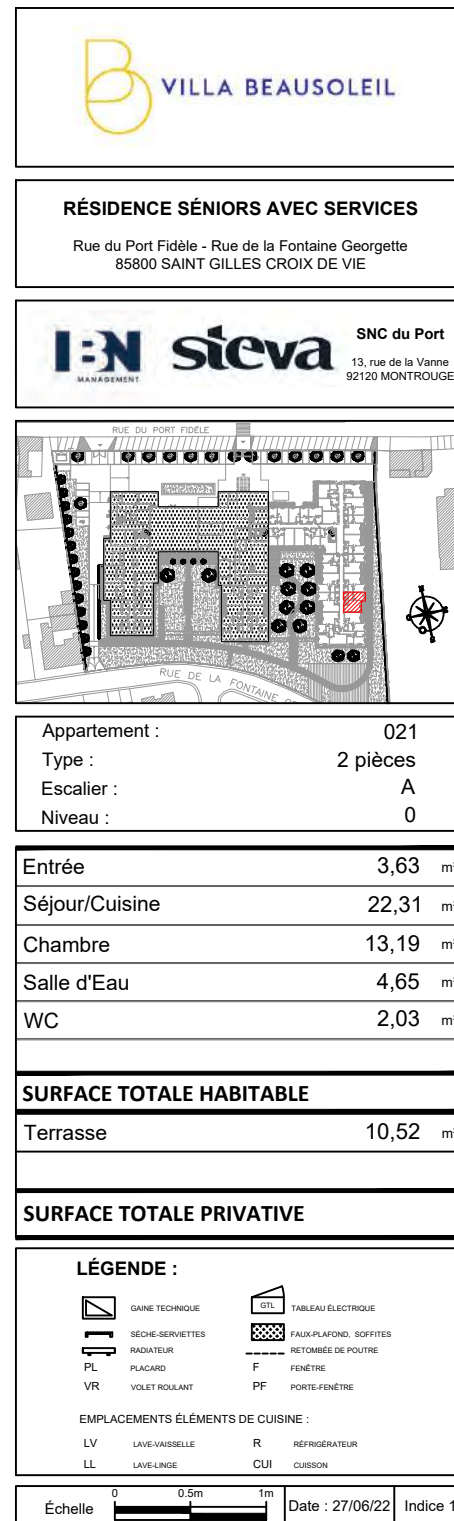




Référence à rappeler :
N° dossier : 20.247

**CERTIFICAT DE MESURAGE DE LA SUPERFICIE
PRIVATIVE D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ
(Loi du 18 décembre 1996 - Décret du 23 mai 1997)**

Je soussigné, Cédric MILCENT,
Géomètre-expert, inscrit au tableau de l'Ordre sous le n° 06280,
exerçant à ST GILLES CROIX DE VIE, 18 rue des Artisans,
certifie avoir mesuré la superficie du lot de copropriété suivant :

Adresse : Résidence Villa Beausoleil - 1 Bis Rue du Port Fidèle
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Références cadastrales : Section AD - Parcelle n° 1433

Copropriété : **Lot n°21** Logement - rez-de-chaussée

[illegible]

Fait à ST GILLES CROIX DE VIE, le 23/04/2025.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Cédric MILCENT



CABINET MILCENT-PETIT

18 rue des Artisans - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE **T** 02 53 65 80 90 **M** geometre@milcent-petit.fr

www.milcent-petit.fr

Code APE : 7112A - N° Siret : 838 429 421 00020 - N° TVA intracommunautaire : FR 93 838429421
Domiciliation bancaire : Crédit Agricole SAINT GILLES CROIX DE VIE - IBAN : FR76 1470 6001 5673 9558 3085 496 - Code BIC : AGRIFRPP847

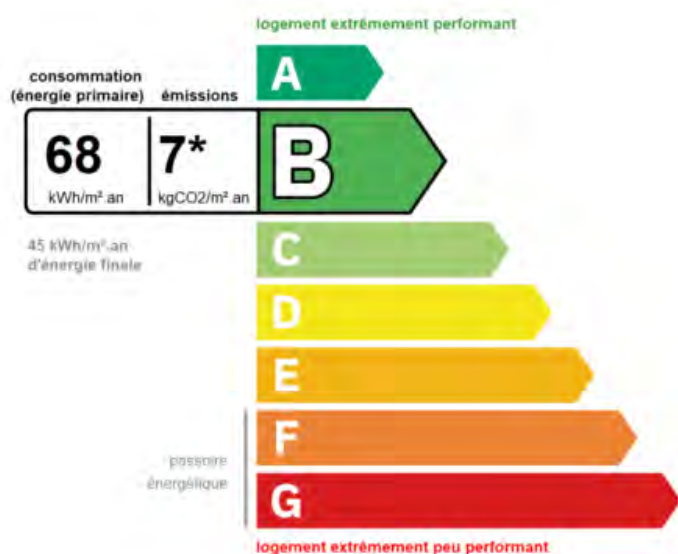
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
08H30 à 12H30 – 14H00 à 18H00

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



mission : 850C200U - Résidence Séniors Villa Beausoleil - Logement n° 021 - T2b - RDC
adresse : 1 Bis, rue du Port Fidèle, 85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
type de bien : Appartement
année de construction : 2025
surface de référence : 45,81 m²
propriétaire : SNC DU PORT
adresse : 13, rue de la vanne 92120 MONTROUGE

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Ce logement émet 343 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1777 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

384 €

et

519 €

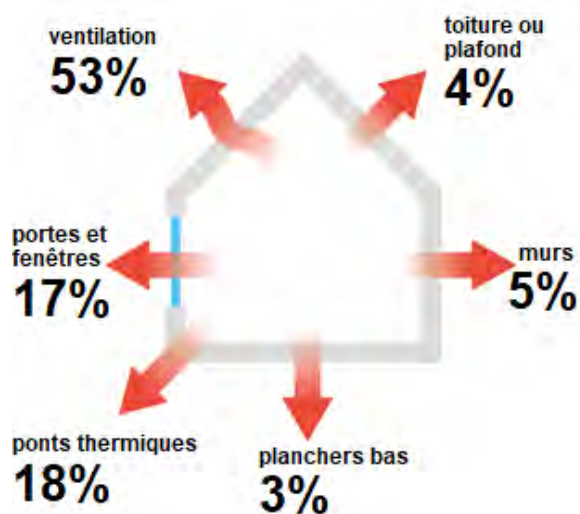
par an

obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
BUREAU ALPES CONTROLES
3, rue de la Goélette
86280 SAINT-BENOIT
diagnostiqueur : Fabrice DEMARLY

tel : 05 86 28 02 80
email : fdemarly@alpes-controles.fr
n° de certification : CPDI5498
organisme de certification : I.Cert

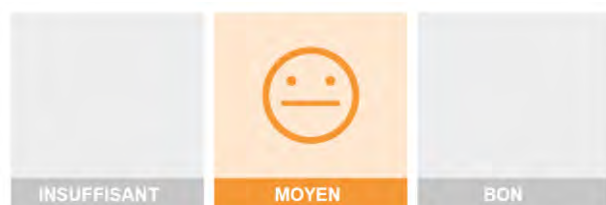
Schéma des déperditions de chaleur Performance de l'isolation 

Système de ventilation en place



- VMC Simple flux - Hygroréglable type B

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



chauffage au bois



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

 Ces informations sont basées sur les données de l'ensemble de l'immeuble

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	1630 (708 é.f.)	entre 209€ et 283€	 54,5%
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	1225 (1225 é.f.)	entre 137€ et 185€	 35,6%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	235 (102 é.f.)	entre 30€ et 41€	 7,9%
 auxiliaires	 électricité	62 (27 é.f.)	entre 8€ et 11€	 2,1%

énergie totale pour les usages recensés **3152 kWh**
(2063 kWh é.f.) entre **384€ et 519€** par an

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 94 ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°
Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -16% sur votre facture **soit -39€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

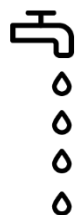
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 94ℓ/jour d'eau chaude à 40°
38ℓ consommés en moins par jour, c'est -41% sur votre facture **soit -66€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Mur extérieur : Mur en blocs de béton creux avec isolation thermique intérieure - $U=0,229 \text{ W/m}^2.K$	très bonne
 plancher bas	- Plancher bas sur terre-plein : Plancher en béton avec isolation thermique sous chape - $U=0,239 \text{ W/m}^2.K$	très bonne
 toiture/plafond	- Plancher haut sur toiture terrasse inaccessible : Plancher en béton avec isolation thermique extérieure - $U=0,105 \text{ W/m}^2.K$ - Plancher haut sur combles perdus : Plafond droit en plaque de plâtre avec isolation thermique extérieure - $U=0,128 \text{ W/m}^2.K$ - Plancher haut sur toiture terrasse accessible : Plancher en béton avec isolation thermique extérieure - $U=0,207 \text{ W/m}^2.K$	très bonne
 portes et fenêtres	- Fenêtre battante et Porte-fenêtre battante sans soubassement en PVC double vitrage Argon avec volet roulant - $U_w=1,400 \text{ W/m}^2.K$	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Chauffage individuel par panneaux rayonnants électriques et sèche-serviettes électriques
 eau chaude sanitaire	- Production d'eau chaude sanitaire collective par 1 préparateur ECS gaz naturel à condensation à circuit de combustion non étanche associé à un ballon de stockage
 climatisation	
 ventilation	- VMC Simple flux - Hygroréglable type B
 pilotage	- Optimiseur

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



Ventilation

type d'entretien

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction -> au moins 2 fois par an
Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans
Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes



Chaudière

Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an
Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence.
Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.



Radiateurs

Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.



Circuit de chauffage

Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans
Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.



Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.
Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

⚠ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert, Parc d'affaires Edonia - Bâtiment K rue de la Terre Victoria 35768 SAINT-GREGOIRE Cédex

Référence du logiciel validé : DPEWIN V5.2.8
Référence du DPE : 2585N2216694G
Date de visite du bien : 07/11/2024
Invariant fiscal du logement :
Référence de la parcelle cadastrale : 85222000AD1433
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : Th-BCE 2012 (v8100)
Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
- Récapitulatif standardisé d'étude thermique
- Attestation du respect de la Réglementation Thermique à l'achèvement des travaux
- Nombre de niveaux bâtiment : 3
- Hauteur moyenne sous plafond : 2,633 m

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
Sans objet - bâtiment ou partie de bâtiment neuf

Commentaires :
Les informations de l'enveloppe et des systèmes sont issues du calcul RT2012.

généralités	donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Département			85
	Altitude		Document fourni	11 m
	Type de bâtiment		Document fourni	Appartement
	Année de construction		Document fourni	2025
	Surface de référence		Document fourni	45,81 m²
	Nombre de logement du bâtiment		Document fourni	134

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur n° 1 Mur extérieur : Mur en blocs de béton creux avec isolation thermique intérieure - U=0,229 W/m².K	surface	Document Fourni	1733,28 m²
	U _{mur}	Document Fourni	0,229 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	4,10 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	13,50 cm

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plancher n° 1 Plancher bas sur terre-plein : Plancher en béton avec isolation thermique sous chape - U=0,239 W/m².K	surface	Document Fourni	1382,19 m²
	U _{pb}	Document Fourni	0,239 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	3,72 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	8,00 cm

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond n° 1 Plancher haut sur toiture terrasse inaccessible : Plancher en béton avec isolation thermique extérieure - U=0,105 W/m².K	surface	Document Fourni	635,87 m²
	U _{ph}	Document Fourni	0,105 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	9,09 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	20,00 cm
Plafond n° 2 Plancher haut sur combles perdus : Plafond droit en plaque de plâtre avec isolation thermique extérieure - U=0,128 W/m².K	surface	Document Fourni	1819,17 m²
	U _{ph}	Document Fourni	0,128 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	7,50 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	30,00 cm
Plafond n° 3 Plancher haut sur toiture terrasse accessible : Plancher en béton avec isolation thermique extérieure - U=0,207 W/m².K	surface	Document Fourni	379,98 m²
	U _{ph}	Document Fourni	0,207 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	4,55 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	10,00 cm

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Paroi vitrée n° 1 Fenêtre battante et Porte-fenêtre battante sans soubassement en PVC double vitrage Argon avec volet roulant - U _w =1,400 W/m².K	surface	Document Fourni	1022,60 m²
	U _w	Document Fourni	1,400 W/m².K
	Sw	Document Fourni	0,04
	type de vitrage	Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	Document Fourni	PVC
	type ouverture	Document Fourni	PF battante sans sous bassement
	type volets	Document Fourni	Volet roulant PVC (e<=12mm)
	baies Nord	Document Fourni	226,40 m²
	baies Sud	Document Fourni	244,80 m²
	baies Est	Document Fourni	283,00 m²
	baies Ouest	Document Fourni	268,40 m²

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte n°1	Uporte	 Document Fourni	0 W/m².K
	type de menuiserie	 Document Fourni	Porte simple en bois
	type de porte	 Document Fourni	Porte opaque pleine simple

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	 Document Fourni	0,6300 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	242,34 m
pont thermique 2	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,4950 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	177,17 m
pont thermique 3	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,0850 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	5,19 m
pont thermique 4	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,1450 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	128,52 m
pont thermique 5	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,4950 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	147,49 m
pont thermique 6	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,1450 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	49,50 m
pont thermique 7	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,0850 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	1,40 m
pont thermique 8	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,1400 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	73,40 m
pont thermique 9	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,0800 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	4,94 m
pont thermique 10	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,0800 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	19,86 m
pont thermique 11	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	 Document Fourni	0,1400 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	121,52 m
pont thermique 12	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k	 Document Fourni	0,8400 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	439,60 m
pont thermique 13	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k	 Document Fourni	0,1455 W/m.K
	longueur du pont thermique	 Document Fourni	467,94 m
pont thermique 14	type de pont thermique	 Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut

Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 15	valeur PT k		Document Fourni	0,8245 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	347,09 m
	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k		Document Fourni	0,2900 W/m.K
pont thermique 16	longueur du pont thermique		Document Fourni	30,00 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,1000 W/m.K
pont thermique 17	longueur du pont thermique		Document Fourni	461,60 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,4950 W/m.K
pont thermique 18	longueur du pont thermique		Document Fourni	377,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,4950 W/m.K
pont thermique 19	longueur du pont thermique		Document Fourni	282,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,0500 W/m.K
pont thermique 20	longueur du pont thermique		Document Fourni	321,95 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,1700 W/m.K
pont thermique 21	longueur du pont thermique		Document Fourni	142,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,0200 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	192,50 m

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	 Document Fourni	VMC Simple flux - Hygroréglable type B

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	libellé du générateur	 Document Fourni	Source : Ballon de stockage
	type de générateur	 Document Fourni	Accumulateur gaz à condensation
	puissance	 Document Fourni	119,00 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	104,70 %
Système de chauffage 2	libellé du générateur	 Document Fourni	Electrique
	type de générateur	 Document Fourni	Générateur effet joule
	puissance	 Document Fourni	60,00 kW
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Solius
	type d'émetteur	 Document Fourni	Panneaux rayonnants électriques
	surface chauffée	 Document Fourni	5064,95 m²
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Sèche serviettes électriques
	type d'émetteur	 Document Fourni	Panneaux rayonnants électriques
	surface chauffée	 Document Fourni	670,47 m²
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Émission
	type d'émetteur	 Document Fourni	Radiateur à eau chaude
	surface chauffée	 Document Fourni	806,78 m²

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	libellé du générateur	 Document Fourni	Source : Ballon de stockage
	type de générateur	 Document Fourni	Accumulateur gaz à condensation
	volume du stockage	 Document Fourni	1022 L
	puissance	 Document Fourni	119,00 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	104,70 %

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(en application de l'article R 271-3 du Code de la Construction et de l'habitation)

Je soussigné DEMARLY Fabrice

ATTESTE SUR L'HONNEUR être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- disposer des compétences requises pour effectuer les diagnostics suivants, ainsi qu'en atteste ma certification de compétence :

	DPE
N° de certification	CPDI5498
Date de certification	27/02/2022
Organisme de certification	I.Cert

- Avoir souscrit une assurance auprès de la compagnie EUROMAF sous le numéro 7380137/N/101 permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier ;
- Disposer d'une organisation et de moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les diagnostics.
- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales et passibles de sanctions pénales d'un montant de 1500€ euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à : Poitiers

Le : 08/01/2025

Signature :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° de l'article L 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article ».

Article R271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier ».